



# CERTIFICAT

## CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Je, Dominique Létourneau, directrice générale de la municipalité d'Auclair certifie :

- **QUE** le nombre de personnes habile à voter sur le règlement 2026-04 est de **379**.
- **QUE** le nombre de demandes requise pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **48**.
- **QUE** le nombre de demandes reçues est de **1**.

### JE DÉCLARE :

- QUE** le règlement 2026-04 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter
- QU'UN** scrutin référendaire doit être tenu.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour d'avril 2026 tel qu'exigé à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Dominique Létourneau, directrice générale  
et greffière-trésorière

17/04/2026